



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/ADN/7  
4 novembre 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Comité d'administration de l'Accord européen  
relatif au transport international des marchandises  
dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

Quatrième session  
Genève, 28-29 janvier 2010

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRIÈME SESSION**<sup>1, 2, 3, 4</sup>  
qui aura lieu au Palais des Nations, à Genève,  
du jeudi 28 janvier 2010 à 14 h 30 au vendredi 29 janvier 2010 à 12 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du bureau pour 2010.

---

<sup>1</sup> Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/7.

<sup>2</sup> Des annotations à l'ordre du jour et une liste de documents seront diffusées dans le document ECE/ADN/7/Add.1.

<sup>3</sup> Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la réunion, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE website <[http://unece.org/train/main/dgdb/adn/adn\\_2010.html](http://unece.org/train/main/dgdb/adn/adn_2010.html)>. A titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique ([marie-claude.collet@unece.org](mailto:marie-claude.collet@unece.org)) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents seront disponibles auprès de la Section de la distribution des documents (salle C. 337, 3e étage, Palais des Nations).

<sup>4</sup> Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE <<http://www.unece.org/trans/registfr.html>> et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique ([marie-claude.collet@unece.org](mailto:marie-claude.collet@unece.org)), soit par télécopie (41 22 917 0039). A leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 73298). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations, ou pour toute autre information utile, se rendre à l'adresse suivante: <<http://www.unece.org/meetings/practical.htm>>.

3. État de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN).
  4. Questions relatives à la mise en œuvre de l'ADN:
    - a) Agrément des sociétés de classification;
    - b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences;
    - c) Notifications diverses;
    - d) Autres questions.
  5. Travaux du Comité de sécurité.
  6. Programme de travail et calendrier des réunions.
  7. Questions diverses.
  8. Adoption du rapport.
-